

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement à huis clos le mardi 21 septembre 2021 à compter de 13 h 30, conformément au décret 689-2020, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet suppléant Alain Fortin.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Monsieur Alain Fortin Maire de la municipalité de Montcerf-Lytton et préfet

suppléan

Monsieur Alphée Moreau Maire de la municipalité de Aumond Madame Francine Fortin Mairesse de la Ville de Maniwaki

Est aussi présente :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière et madame Natacha Desjardins, agente de communication.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le préfet suppléant Alain Fortin déclare la séance ouverte à 13 h 30.

2021-CA-043

Adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement du comité administratif du 4 octobre 2021

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé de madame la candidate Francine Fortin, propose et il est résolu que l'ordre du jour amendé soit adopté tel que présenté et transmis aux membres préalablement à l'ouverture de la séance.

ADOPTÉE

2021-CA-044

Octroi de financement - 50 000 \$ à même le fonds FLI/FLS - Dossier 21-029, sous conditions

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 50 000 \$ à même le fonds FLI/FLS au dossier 21-029, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité d'investissement commun FLI/FLS tenu le 27 septembre 2021.

ADOPTÉE

2021-CA-045

Octroi de financement - 49 600 \$ à même le FRR Volet 2 - Dossier 21-032, sous conditions

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 49 600 \$ à même le fonds FRR Volet 2 au dossier 21-032, sous conditions, tel que présenté et tel que recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 4 octobre 2021.

ADOPTÉE

2021-CA-046

Modification de la résolution 2019-CA-040 – Dossier 19-032 – Modification des conditions de prêt

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu de modifier la résolution 2019-CA-040 afin d'autoriser la modification des conditions associées au prêt octroyé dans le dossier 19-032, tel que présenté et tel que recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 4 octobre 2021.

ADOPTÉE

2021-CA-047

Modification de la résolution 2019-CA-067 – Dossier 19-036 – Désengagement d'un montant de 3 000 \$

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu de modifier la résolution 2019-CA-067 afin de désengager une somme de 3 000 \$ du dossier 19-036, tel que présenté et tel que recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 4 octobre 2021.

ADOPTÉE

2021-CA-048

Modification de la résolution 2020-CA-061 – Dossier 20-404 – Désengagement d'un montant de 19 000 \$

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu de modifier la résolution 2020-CA-061 afin de désengager une somme de 19 000 \$ du dossier 20-404, tel que présenté et tel que recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 4 octobre 2021.

ADOPTÉE

2021-CA-049

Clôture de la séance

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu de clore la présente séance à 13 h 34.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche Préfète Véronique Denis Directrice générale adjointe et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.